Syndicat cftc Covéa
cftc-covea-france.fr

ACTUALITES SOCIALES MARS 2023

KLESIA

Attendu depuis fin décembre, le livret Santé/Prévoyance KLESIA est enfin mis à la disposition des salariés.

Ce livret résume les principales garanties applicables depuis le 1er janvier 2023. Cependant, il ne remplace en aucun cas les notices d'information établies par le nouvel assureur.

D'ailleurs, en page 2 du livret, il est rappelé qu'il n'a pas de valeur contractuelle et se veut purement informatif. Il ne saurait engager la responsabilité de l'assureur (KLESIA), ni du gestionnaire, ni de l'employeur. Seuls les contrats et les notices d'information faisant foi.

Ces notices seront disponibles dès que KLESIA les aura finalisées. Pourquoi un tel délai ?

Si la prestation pharmacie prescrite non remboursée par la CPAM est maintenue à hauteur de 320€/an et par bénéficiaire, le terme pharmacie et non médicament devrait garantir de couvrir aussi les produits dont le taux de TVA serait de 20%. La CFTC a fortement insisté sur ce point et reste vigilante quant à sa mise en application. Tous les refus essuyés depuis le 1er janvier 2023 pour le motif de la TVA à 20% devront être pris en compte.

ACAA- ETUDES DU SALAIRE AU BOUT DE 4 ANS

L'accord Reconnaissance prévoit une « *garantie d'examen de la situation individuelle* » (article 1.6.) pour les collaborateurs n'ayant pas connu de passage sur un degré supérieur, depuis plus de 4 ans. A votre demande, cet examen donne lieu à un entretien tripartite avec votre manager et votre RRH.
La procédure d'examen est précisée dans le cadre de la campagne d'augmentations individuelles et primes 2023. Avec les enveloppes d'augmentation minimes des dernières années, trop peu de salariés ont vu leur niveau ACAA évoluer.
La CFTC continue de demander une enveloppe spécifique pour l'évolution ACAA.

PRIMES DE MOBILITES DURABLES

Vous avez utilisé votre vélo, vélo électrique ? Vous avez fait du covoiturage pour venir travailler ? Vous avez pris ponctuellement les transports en commun ? Vous l'avez déclaré sous lifebox?
Le versement de votre prime se fera sur la paie de mars.

Ne pas jeter sur la voie publique

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ETABLISSEMENT (CSEE)

Vous voterez pour élire vos élus CSEE et indirectement vos élus au CSE central ainsi que vos représentants de proximité. Connaissez-vous leurs rôles ?

- **Les élus au CSEE** étudient les projets d'évolutions de l'entreprise, les aménagements et mises en place de nouveaux outils de travail dans l'entreprise. Ils contrôlent l'évolution des effectifs et le respect du code du travail.

  Dans différentes commissions, ils sont garants des conditions de travail par la CSSCTE, d'un fonctionnement satisfaisant de la restauration d'entreprise, de la répartition financière du budget du CSEE au sein des œuvres sociales.

  Ils désignent les élus au CSE central ainsi que les représentants de proximité.

- **Les élus au CSE Central** étudient les projets d'évolutions de l'entreprise impactant l'ensemble de COVEA ou des directions transverses.

  Dans différentes commissions, ils sont garants de la bonne application des accords du Groupe Covéa (CAS), d'un fonctionnement satisfaisant de la mutuelle et de la prévoyance d'entreprise, des conditions de travail au niveau global.

- **Les représentants de proximité** portent, auprès de la Direction, vos réclamations individuelles pour traiter d'une problématique spécifique. Ils participent aux visites et inspections dans le cadre de la CSSCTE (**C**ommission **S**anté, **S**écurité et **C**onditions de **T**ravail d'**E**tablissement) et sont force de propositions d'amélioration des conditions de travail.

La CFTC présentera des candidats au sein des 3 CSEE.

Dates à retenir :

- **Du mercredi 3 mai au mardi 16 mai 2023 : Vote électronique**
- **Le 16 mai 2023 à 15h : Dépouillement du scrutin 1er tour**

Une question, un renseignement, contactez-nous :

contact@cftc-covea-france.fr

Syndicat cftc Covéa
cftc-covea-france.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

Partenaire de votre vie professionnelle